



## **RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA 19<sup>ème</sup> RÉUNION DU COMITÉ DE DIRECTION D'AFRISTAT**

**Ouagadougou, du 13 au 15 avril 2009**

1. Le Comité de direction d'AFRISTAT a tenu sa 19<sup>ème</sup> réunion du 13 au 15 avril 2009 à Ouagadougou (Burkina Faso).
2. Etaient présents, les représentants des Etats membres suivants : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Equatoriale, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.
3. Ont également pris part aux travaux :
  - les représentants de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC), et de la Banque centrale de la République de Guinée (BCRG) ;
  - le représentant de la Commission de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) ;
  - le représentant de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) ;
  - les deux membres cooptés du Comité de direction.
4. Assistaient également :
  - le représentant de la France ;
  - les représentants des organisations, administrations et écoles de formation statistique suivantes : ACBF, BAD, CEA, Commission de l'Union africaine, Commission de la CEDEAO, INSEE, ENSEA, ENSAE-Sénégal, ISSEA, IFORD et PARIS21.
5. Ont répondu favorablement à l'invitation du Président du Comité de direction :
  - M. Pali Lehohla, Statistician-General de Statistics South Africa, Président de la 40<sup>ème</sup> session de la Commission statistique des Nations unies ;
  - M. Alieu Ndow, Statistician-General, Gambia Bureau of Statistics ;
  - M. Jean-Louis Bodin, Inspecteur général honoraire de l'INSEE ;
  - M. Lamine DIOP, ancien Directeur Général d'AFRISTAT.

6. Etaient absents, les représentants du Centrafrique, des Banques centrales du Burundi, de l'Union des Comores et de la Mauritanie. La liste des participants est jointe en annexe 7.

7. Les questions inscrites à l'ordre du jour étaient rapportées par M. Martin Balepa, assisté de M. Birimpo Lompo, respectivement Directeur Général et Directeur Général Adjoint d'AFRISTAT.

8. Avant l'ouverture des travaux, les membres du Comité de direction ont observé une minute de silence en mémoire des statisticiens africains décédés depuis la 18<sup>ème</sup> réunion du Comité de direction, plus particulièrement M. François Moussa Zoungrana, Secrétaire Permanent du Conseil national de la statistique du Burkina Faso, décédé le 15 novembre 2008, et M. Serigne Touba Diasse, Directeur à l'Agence nationale de la statistique et de la démographie du Sénégal, chargé de la mise en place de l'Ecole nationale de la statistique et de l'analyse économique (ENSAE-Sénégal), décédé le 24 novembre 2008.

## **1 Ouverture de la réunion**

9. Les travaux ont été ouverts par Monsieur Lucien Marie-Noël Bembamba, Ministre de l'Economie et des Finances du Burkina Faso (Cf. Allocution en annexe 3). Auparavant, M. Luis Ondo Obono, Directeur Général de la statistique et des comptes nationaux de la République de Guinée Equatoriale, Président du Comité de direction, avait prononcé un mot de bienvenue (Cf. Annexe 2).

## **2 Adoption de l'ordre du jour et du calendrier de travail**

10. Le Comité de direction a adopté son ordre du jour (Cf. Annexe 1) et son calendrier de travail.

## **3 Examen et adoption du rapport d'activité 2008, y compris le compte rendu de la mise en œuvre des recommandations, résolutions et décisions de la 18<sup>ème</sup> réunion du comité de direction**

11. Le Comité de direction a, suivant l'avis du Conseil scientifique, approuvé le rapport d'activité tel que présenté par la Direction générale d'AFRISTAT.

## **4 Examen des questions relatives à l'exécution du budget 2008**

12. Après audition des rapports du Commissaire aux comptes et de la Commission de contrôle de l'exécution du budget d'AFRISTAT, sur rapport du Directeur Général, après examen et délibération, le Comité de direction donne quitus à la Direction générale d'AFRISTAT sur sa gestion au titre de l'exercice 2008.

13. Le Comité de direction invite la Direction générale à mettre en œuvre les recommandations formulées par le Commissaire aux comptes.

## **5 Examen des questions soumises à la 18<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres**

14. Le Comité de direction a examiné les dossiers inscrits à l'ordre du jour de la 18<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres qui se tiendra le 16 avril 2008 à Ouagadougou (Burkina Faso).

**Compte rendu de la mise en œuvre du Plan d'action 2008 et des décisions de la 17<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres**

15. Le Comité de direction a pris acte du document intitulé « Compte rendu de la mise en œuvre du Plan d'action 2008 et des décisions de la 17<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres » qui sera présenté, à titre d'information, au Conseil des Ministres.

**Situation des contributions au Fonds AFRISTAT 2006-2015 et mesures à prendre**

16. Après un examen attentif du rythme de reconstitution des ressources propres d'AFRISTAT et au regard de la nécessité de doter l'organisation de ressources suffisantes pour son bon fonctionnement, le Comité de direction recommande au Conseil des Ministres de prendre les mesures pour l'application des sanctions, prévues aux articles 7, 16 et 17 du Traité créant AFRISTAT et au chapitre IV du Règlement intérieur du Conseil des Ministres de cette institution, à l'encontre des Etats membres qui ne se sont pas acquittés du versement de la totalité de leur contribution au Fonds AFRISTAT.

**Examen des principales conclusions du rapport de l'étude « Diagnostic institutionnel d'AFRISTAT »**

17. Après avoir examiné les conclusions de l'étude « Diagnostic institutionnel » et le contenu du rapport des Amis du Directeur Général relatif aux relations entre AFRISTAT et ses Etats membres, le Comité de direction :

- recommande au Conseil des Ministres d'autoriser le lancement d'une étude approfondie sur la restructuration d'AFRISTAT pour tenir compte de son développement actuel et futur. Cette étude, dont les résultats devraient être disponibles le 31 décembre 2012 au plus tard, portera aussi bien sur l'évaluation des ressources de l'institution au titre de la période 2016-2025 que sur les propositions de réponses à apporter aux sollicitations de plus en plus pressantes de l'extension des interventions de cette organisation à d'autres pays et communautés économiques régionales ;
- recommande à la Direction générale de faire mener une étude sur les conditions de vie et de travail, et pour la mise en place d'un régime de retraite en faveur des experts, en attendant les résultats de l'étude sur la restructuration d'AFRISTAT ;
- propose au Conseil des Ministres d'organiser une session de ses travaux, une fois tous les deux ans, en dehors des réunions des Ministres des Finances de la Zone Franc.

18. Les Directeurs généraux des instituts nationaux de statistique se sont engagés à inviter régulièrement la Direction générale à participer aux réunions des organes nationaux de coordination statistique respectifs de leurs Etats afin de renforcer les relations de travail entre AFRISTAT et l'ensemble des composantes des systèmes statistiques nationaux.

19. Enfin, le Comité de direction a instruit la Direction générale à se conformer aux pratiques

internationales éprouvées concernant le recrutement du personnel. A cet effet, il a invité la Direction générale à présenter, lors de sa prochaine réunion, une note sur les procédures de recrutement du directeur général, du directeur général adjoint et des experts.

### **Examen et approbation des projets d'orientations stratégiques du programme de travail de moyen terme d'AFRISTAT 2011-2015**

20. Le Comité de direction, après avis du Conseil scientifique, a approuvé les projets d'orientations stratégiques du programme de travail de moyen terme 2011-2015 d'AFRISTAT et recommande au Conseil des Ministres de les adopter pour permettre à la Direction générale de poursuivre la mise en œuvre de la feuille de route pour l'élaboration de ce programme.

21. Il s'agit des propositions d'orientations suivantes :

- **Orientation 1** : Consolider les acquis résultant de la mise en œuvre des programmes de travail antérieurs ;
- **Orientation 2** : Elargir les domaines d'intervention d'AFRISTAT aux statistiques sectorielles et aux nouvelles thématiques ;
- **Orientation 3** : Développer et mettre en œuvre des méthodes alternatives et complémentaires pour une production statistique durable et plus régulière ;
- **Orientation 4** : Inscrire l'action d'AFRISTAT dans une dynamique de réponse aux sollicitations de son élargissement à d'autres Etats ;
- **Orientation 5** : Mobiliser les ressources nécessaires pour la mise en œuvre du programme de travail 2011-2015.

### **Examen et approbation des projets de règlements relatifs aux statistiques d'entreprises**

22. Le Comité de direction, après avis du Conseil scientifique, a approuvé les projets de textes relatifs au Cadre pour la création et la gestion d'un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques et la Méthodologie pour l'élaboration d'un indice harmonisé de la production industrielle communs aux Etats membres d'AFRISTAT (Cf. Annexes 4 et 5). Le Comité de direction les transmet, pour adoption et signature, au Conseil des Ministres.

23. Le Comité de direction recommande au Conseil des Ministres d'inviter chaque Etat membre à disposer d'un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques et d'un indice de la production industrielle conformes aux cadres méthodologiques communs. A cet effet, le Comité de direction recommande au Conseil des Ministres de solliciter les appuis des institutions d'intégration économique sous-régionales et des partenaires.

24. Le Comité de direction a demandé à la Direction générale d'AFRISTAT de présenter au cours de sa prochaine réunion, une note sur les conditions de mise en œuvre des cadres méthodologiques.

**Examen du projet de communiqué de presse sanctionnant la fin des travaux de la 18<sup>ème</sup> réunion du Conseil des Ministres**

25. Le Comité a examiné un projet de communiqué de presse relatif aux résultats des travaux de la 18<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres d'AFRISTAT (Cf. Annexe 6). Ce projet sera soumis à l'approbation du Conseil des Ministres.

**6 Examen de l'état d'avancement des travaux d'élaboration de la plate-forme éditoriale commune**

26. Les membres du Comité de direction ont été informés de l'évolution des travaux de l'élaboration de la plate-forme éditoriale commune des INS et de la stratégie proposée pour sa poursuite.

27. Ils ont marqué un grand intérêt pour ce projet et encouragent l'équipe de projet à poursuivre les travaux. Un deuxième séminaire de formation des directeurs généraux sur « écrire.net » sera organisé au cours de l'année 2009.

**7 Questions diverses**

**Proposition pour une contribution d'AFRISTAT à la prise en charge des étudiants non boursiers des écoles de formation statistique**

28. Les membres du Comité de direction ont accueilli favorablement la proposition de la Direction générale d'aide exceptionnelle aux étudiants non boursiers et sans prise en charge des écoles de formation statistique d'Abidjan, de Dakar et de Yaoundé.

29. Le Comité de direction a approuvé le principe de cette aide.

30. Le volume de l'aide à accorder sera fixé à l'occasion du vote du budget d'AFRISTAT. L'allocation par école et les critères d'attribution de cette aide aux étudiants seront définis par les écoles de formation et la Direction générale.

**Amélioration des conditions sociales à AFRISTAT**

31. Le Comité de direction a entendu le Directeur Général d'AFRISTAT sur les conditions de rémunération du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint. Constant que les niveaux des salaires de base sont restés inchangés depuis la création d'AFRISTAT, les membres du Comité ont décidé de leur accorder une augmentation portant sur leurs indemnités de logement et de transport conformément à l'article 22 du Statut du personnel.

32. Le Comité de direction a demandé à la Direction générale d'élaborer un rapport sur l'ensemble des rémunérations du personnel qui leur sera soumis à la prochaine réunion du Comité.

33. Le Comité de direction a, par ailleurs, décidé d'aligner leurs conditions de voyage et de séjour sur celles appliquées au Directeur Général d'AFRISTAT.

### **Désignation de membres du Conseil scientifique**

34. Le Comité de direction a désigné l'Union des Comores pour siéger au Conseil scientifique au titre des Etats membres pour un mandat de quatre (4) ans à compter de 2009.

35. Il a aussi donné mandat au Directeur Général de l'Institut national de la statistique, des études économiques et démographiques de la République du Tchad, de proposer, dans les meilleurs délais, un candidat au poste de membre du Conseil scientifique, au titre « des professeurs spécialistes en sciences économiques et sociales exerçant dans des établissements d'enseignement supérieur des Etats membres d'AFRISTAT » pour un mandat de quatre (4) ans à compter de 2009 ; le curriculum vitae de la personnalité proposée sera communiqué au Directeur Général qui le transmettra au Président du Comité de direction pour décision finale.

### **Examen par les pairs**

36. Les membres du Comité de direction ont été informés de la réalisation de la phase pilote de l'examen par les pairs et des leçons tirées de cet exercice. En attendant la finalisation des rapports de cette phase, ils ont exprimé leur intérêt pour cet exercice et se sont préoccupés des conditions de son extension aux autres Etats membres.

### **Interventions des représentants des institutions et des invités d'AFRISTAT**

37. Les représentants de la BAD, de la Commission de l'Union africaine, de la CEA, de la CEDEAO et de PARIS21 ont remercié AFRISTAT pour leur participation à cette réunion et ont donné des informations diverses sur leurs activités, en particulier : le lancement de la deuxième phase du projet de renforcement de capacités de la BAD, la Charte africaine de la statistique, l'aménagement d'un hall d'exposition lors de la réunion du Consortium PARIS21 à Dakar, le symposium sur le développement de la statistique et la coordination de la formation statistique en Afrique.

38. Au titre des invités, le représentant de la Gambie a insisté sur la collaboration sous-régionale dans le domaine de la statistique.

39. Auparavant, le Statistician General d'Afrique du Sud et Président de la 40<sup>ème</sup> session de la Commission statistique des Nations unies a remercié AFRISTAT pour sa participation à cette réunion. Il a ensuite informé le Comité des résultats des travaux de la 40<sup>ème</sup> session de la Commission statistique des Nations unies tenue récemment à New York. Enfin, il a invité les directeurs généraux des INS à prendre part massivement à la 57<sup>ème</sup> session de l'Institut international de statistique qui aura lieu du 16 au 22 août 2009 à Durban (Afrique du Sud).

### **Date et lieu de la vingtième réunion du Comité de direction**

40. La vingtième réunion ordinaire du Comité de direction se tiendra du 12 au 14 octobre 2009 à Bamako (Mali).

## **8 Adoption du relevé de conclusions**

41. Le Comité de direction a adopté le présent relevé de conclusions.


## **9 Clôture de la réunion.**

42. Le Président du Comité de direction, constatant que l'ordre du jour était épuisé, a clos la réunion.

43. Les travaux se sont déroulés dans une atmosphère empreinte de cordialité. Les participants adressent leurs remerciements au gouvernement et au peuple du Burkina Faso pour leur accueil chaleureux et leur hospitalité. Les représentants des Etats membres ont exprimé leur gratitude aux partenaires techniques et financiers, en particulier à la France, pour les appuis tant financiers que techniques qu'ils apportent à AFRISTAT. Enfin, les participants adressent leurs félicitations à la Direction générale d'AFRISTAT et au Directeur Général de l'Institut national de la statistique et de la démographie du Burkina Faso pour la bonne organisation des travaux et de leur séjour à Ouagadougou.

Fait à Ouagadougou, le 15 avril 2009

Pour le Comité de direction d'AFRISTAT,



**Luis ONDO OBONO**

**Directeur Général de la statistique et des comptes  
nationaux de la République de Guinée équatoriale  
Président du Comité de direction**

## **Annexe 1 : Ordre du jour**

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier de travail
3. Examen et adoption du rapport d'activités 2008, y compris le compte rendu de la mise en œuvre des recommandations, résolutions et décisions de 18<sup>ème</sup> réunion du Comité de direction
4. Examen des questions relatives à l'exécution du budget 2008
5. Examen des questions soumises à la 18<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres
  - (i) Compte rendu de la mise en œuvre du Plan d'action 2008 et des décisions de la 17<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres
  - (ii) Situation des contributions au Fonds AFRISTAT 2006-2015 et mesures à prendre
  - (iii) Examen des principales conclusions du rapport de l'étude « Diagnostic institutionnel d'AFRISTAT »
  - (iv) Examen et approbation des projets d'orientations stratégiques du programme de travail de moyen terme d'AFRISTAT 2011-2015
  - (v) Examen et approbation des projets de règlements relatifs aux statistiques d'entreprises
  - (vi) Examen du projet de communiqué de presse sanctionnant la fin des travaux de la 18<sup>ème</sup> réunion du Conseil des Ministres
6. Examen de l'état d'avancement des travaux d'élaboration de la plate-forme éditoriale commune
7. Questions diverses
  - (i) Proposition pour une contribution d'AFRISTAT à la prise en charge des étudiants non-boursiers des écoles de formation statistique
  - (ii) Amélioration des conditions sociales d'AFRISTAT
  - (iii) Désignation de membres du Conseil scientifique
  - (iv) Examen par les pairs
  - (v) Intervention des représentants des institutions et des invités d'AFRISTAT
  - (vi) Date et lieu de la 20<sup>ème</sup> réunion du Comité de direction d'AFRISTAT
8. Adoption du relevé de conclusions de la réunion
9. Clôture de la réunion.



**Annexe 2 : MOT DE BIENVENUE DE M. LUIS ONDO OBONO, DIRECTEUR GENERAL DE LA STATISTIQUE ET DES COMPTES NATIONAUX DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE EQUATORIALE, PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION, PRONONCE A L'OCCASION DE L'OUVERTURE DE LA DIX-NEUVIEME REUNION DU COMITE DE DIRECTION D'AFRISTAT. OUAGADOUGOU, LE 13 AVRIL 2009.**

**Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances ;  
Monsieur le Directeur Général d'AFRISTAT,  
Mesdames et Messieurs les membres du Comité de direction d'AFRISTAT,  
Honorables invités  
Mesdames, Messieurs,**

Permettez-moi tout d'abord de remercier, au nom des délégués des Etats membres et en mon nom personnel, les autorités burkinabè qui ont bien voulu accueillir la dix-neuvième réunion du Comité de direction de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne.

Au nom du Comité de direction d'AFRISTAT et en mon nom propre, je remercie sincèrement le Ministre de l'Economie et des Finances d'avoir bien voulu présider personnellement l'ouverture de la dix-neuvième réunion du Comité de direction d'AFRISTAT.

Je salue parmi nous la présence de Monsieur Pali Lehola, Statistician General d'Afrique du sud, Président de la 40ème session de la Commission statistique des Nations unies et de Monsieur Aliou Ndow, Statistician General, Gambia Bureau of Statistics.

Chers collègues, je vous remercie aussi de votre présence à cette réunion.

**Mesdames, Messieurs,**

Comme vous le savez, la principale mission de l'Observatoire consiste à soutenir les Etats et les organisations d'intégration sous-régionale pour le renforcement des capacités de leurs systèmes statistiques. Le cadre de ses interventions pour la période 2006-2010 est le PSTA dont la mise en œuvre se fait à travers des plans d'action annuels. Au cours de l'année 2008, AFRISTAT s'est attelé à exécuter son plan d'action dont les résultats obtenus dans différents domaines sont jugés satisfaisants. Aussi, permettez-moi d'en rappeler quelques uns.

- sur le plan institutionnel, la signature de conventions de travail avec les Etats membres est un moyen de rendre plus visible l'impact des appuis d'AFRISTAT ;
- dans le domaine des statistiques et synthèses économiques, on peut citer la rénovation de l'indice harmonisé des prix à la consommation, l'accélération de la confection des comptes nationaux, l'élaboration des cadres méthodologiques des statistiques d'entreprises ;
- en matière de suivi des conditions de vie des ménages, il s'est agi de la tenue du séminaire international sur le secteur informel en Afrique, de la mise en place du cadre méthodologique pour l'élaboration des profils de pauvreté sur une base harmonisée et de la réflexion entamée sur la réalisation simultanée de recensements généraux de la population et de l'habitat sur une base harmonisée ;

Enfin, pour le renforcement des moyens de travail de la Direction générale, un diagnostic institutionnel du fonctionnement des différentes instances de décision a été réalisé.

Je saisis cette occasion pour remercier les différents partenaires techniques et financiers qui ont accompagné notre institution au cours de l'année 2008.

**Mesdames, Messieurs,**

Au cours de cette session, outre les dossiers traditionnels relatifs aux aspects budgétaires, les travaux porteront sur les orientations stratégiques de travail de la Direction générale pour la période 2011-2015, les résultats de l'étude « diagnostic institutionnel d'AFRISTAT » et la reconstitution des ressources propres d'AFRISTAT.

La présente rencontre devrait également permettre de préparer l'ordre du jour et les dossiers à soumettre au Conseil des ministres d'AFRISTAT qui se tiendra le 16 avril à Ouagadougou. C'est pourquoi, je vous invite à examiner avec le sérieux habituel les dossiers soumis à notre appréciation.

**Mesdames, Messieurs,**

Pour terminer, je vous souhaite à tous un agréable séjour à Ouagadougou.

Je vous remercie.

**Annexe 3 : Discours de Monsieur Lucien Marie-Noël BEMBAMBA, Ministre de l'Economie et des Finances à l'ouverture de la dix-neuvième réunion du Comité de direction d'AFRISTAT, Ouagadougou, le 13 avril 2009**

**Mesdames et Messieurs les membres du Comité de direction,  
Monsieur le Directeur Général d'AFRISTAT,  
Monsieur le représentant du Ministère français des Affaires étrangères et européennes,  
Monsieur le Statisticien Général d'Afrique du Sud, Président de la 40<sup>ème</sup> session de la Commission statistique des Nations unies,  
Honorables invités,  
Mesdames, Messieurs,**

C'est avec un réel plaisir que nous accueillons, à Ouagadougou, les membres du Comité de direction de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) à l'occasion de sa dix-neuvième session ordinaire.

Aussi, permettez-moi, au nom du Président du Faso, Son Excellence Blaise COMPAORE, du Gouvernement et du Peuple burkinabè, de souhaiter la chaleureuse et cordiale bienvenue en terre burkinabè à nos augustes hôtes qui ont répondu positivement à cette invitation.

**Mesdames, Messieurs,**

Comme vous le savez, lors de la douzième Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine tenue à Addis Abéba, la Charte africaine de la statistique a été adoptée. Cette adoption est une manifestation, au plus haut niveau, de la volonté politique pour le développement de la statistique en Afrique. Elle vient renforcer les initiatives en cours pour le développement de la statistique, notamment le Plan d'action de Marrakech pour la statistique. Il est fort encourageant de constater qu'en ce moment la majorité des Etats membres se sont engagés dans l'élaboration de leur stratégie de développement de la statistique ou dans sa mise en œuvre pour certains pays.

En ce qui concerne le Burkina Faso, cette volonté s'est concrétisée à travers l'élaboration du schéma directeur de la statistique (SDS) 2004-2009 qui a reçu tout le soutien du Gouvernement. Le Plan d'action qui a été décliné constitue incontestablement l'instrument privilégié, permettant de rendre compte du réalisme de nos prévisions et de témoigner de la pertinence et de la cohérence des choix opérés par le schéma directeur de la statistique.

Aussi, permettez-moi de rappeler quelques grandes réalisations pour le développement de la statistique au Burkina Faso. En effet, la mise en œuvre du schéma directeur de la statistique (SDS) a permis la modernisation des textes réglementant les activités statistiques, le renforcement des capacités de coordination ainsi que des capacités techniques et logistiques du Système Statistique National en matière de production statistique et de diffusion des résultats. Ces efforts se sont traduits par l'amélioration de la production statistique en termes de respect des normes internationales et de satisfaction progressive des besoins des utilisateurs.

En matière de renforcement des capacités des ressources humaines, un centre de formation de cadres moyens en statistique et une filière de formation en démographie ont été ouverts respectivement à l'Ecole Nationale des Régies Financières et à l'Université de Ouagadougou.

Par ailleurs, des bourses d'étude ont été octroyées à tous les lauréats aux concours de recrutement des cadres supérieurs statisticiens et démographes.

Dans le cadre de l'amélioration de l'environnement de travail, la construction du siège de l'INSD à Ouaga 2000 a été entreprise en 2006. Les travaux sont en cours de finition. Je vous invite à en visiter le site au cours de votre séjour.

**Mesdames, Messieurs,**

Mon expérience de ministre chargé de la statistique a renforcé ma conviction que l'information statistique est une donnée fondamentale pour accéder au progrès.

Je salue les efforts importants déployés par AFRISTAT pour le développement de la statistique dans les Etats membres en général et au Burkina Faso en particulier, et je renouvelle la confiance du Gouvernement Burkinabè au rôle que joue cette institution.

Sans être exhaustif, les appuis d'AFRISTAT au Burkina Faso ont contribué entre autres :

- à améliorer les comptes nationaux ;
- à renforcer les outils de diffusion de l'INSD à travers la mise place du site Internet ;
- à réaliser une importante étude sur le bilan diagnostic des structures impliquées dans le suivi de la pauvreté ;
- à former des cadres dans le domaine de la conjoncture.

Par ailleurs, AFRISTAT accompagne la rénovation de l'Indice harmonisé des prix à la consommation dans les Etats membres de l'UEMOA. Récemment, AFRISTAT s'est engagé à accompagner le Gouvernement dans le processus d'élaboration du deuxième Schéma Directeur de la Statistique 2010-2015, actuellement en cours.

**Mesdames, Messieurs,**

Au cours de cette dix-neuvième session du Comité de direction d'AFRISTAT, vous aurez à examiner, outre les dossiers relatifs au fonctionnement courant de l'Institution :

- la question cruciale de la reconstitution du Fonds AFRISTAT pour la période 2006-2015 ;
- les projets de règlement portant adoption et application des méthodologies d'élaboration du répertoire d'entreprises et de l'indice de la production industrielle ;
- les résultats de l'étude « Diagnostic institutionnel d'AFRISTAT » ;

- et les orientations stratégiques du programme de travail de moyen terme 2011-2015 d'AFRISTAT. Ces orientations ouvrent la porte à la troisième décennie du Fonds AFRISTAT.

Cette session devrait également préparer la dix-neuvième session du Conseil des ministres qui se tiendra le 16 avril 2009 à Ouagadougou.

**Mesdames et Messieurs,**

C'est l'occasion pour moi d'exprimer notre profonde gratitude aux partenaires qui nous appuient à travers AFRISTAT. Je remercie notamment le Gouvernement français, le PNUD, la Banque mondiale, le FMI, la BAD, PARIS21, le CESD-Statisticiens pour le développement et l'ACBF pour leurs soutiens multiformes au renforcement de la statistique dans les Etats membres.

**Mesdames et Messieurs,**

La présente session revêt une importance capitale car elle vous permettra de faire le bilan des résolutions prises par les membres du Conseil des Ministres pour le versement intégral de nos contributions au Fonds AFRISTAT à fin décembre 2008. Etant les plus proches collaborateurs des membres du Conseil, votre rôle est très déterminant pour la mobilisation de ces contributions. Je vous exhorte alors à redoubler d'efforts pour un suivi conséquent des résolutions prises par le Conseil en collaboration avec la Direction générale d'AFRISTAT.

**Mesdames, Messieurs,**

Je voudrais aussi, au nom du Gouvernement, remercier AFRISTAT pour les appuis constants qu'il apporte au Burkina Faso et exprimer notre engagement à soutenir ses efforts constants dans le plaidoyer en faveur du développement de la statistique dans les Etats membres ainsi que pour les politiques d'intégration régionale.

**Mesdames et Messieurs les membres du Comité de direction,**

Je vous invite à travailler avec objectivité et responsabilité afin de doter notre Institution des moyens de travail à la hauteur des attentes des Etats. Je suis convaincu que vous parviendrez à assumer votre mandat avec sérieux et professionnalisme.

Sur ce, je déclare ouverts les travaux de la dix-neuvième réunion ordinaire du Comité de direction d'AFRISTAT.

Je vous remercie.

**Annexe 4 : Projet de Règlement n° 01/ CM / AFRISTAT /2009 du 16 avril 2009 portant adoption d'un Cadre commun aux Etats membres d'AFRISTAT pour la création et la gestion d'un répertoire d'entreprises a des fins statistiques**

**LE CONSEIL DES MINISTRES D'AFRISTAT, REUNI EN SA 18<sup>ème</sup> SESSION LE 16 AVRIL 2009 A OUAGADOUGOU (BURKINA FASO),**

Vu le Traité portant création d'un Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT), signé le 21 septembre 1993 à Abidjan, notamment en ses articles 3, 7 et 17 ;

Convaincu que l'harmonisation et la comparabilité des informations statistiques sont indispensables à toute action visant à promouvoir l'intégration économique et l'amélioration des échanges internationaux ;

Considérant la nécessité d'adopter une norme commune pour la création et la gestion d'un répertoire d'entreprises national afin d'accélérer le processus d'harmonisation et de comparabilité de statistiques d'entreprises et des agrégats de comptabilité nationale ;

Considérant les besoins et les obligations des Etats membres d'AFRISTAT en matière d'informations statistiques pour la gestion de leur développement ;

Après avis du Conseil scientifique d'AFRISTAT, en sa réunion extraordinaire des 9 et 10 avril 2009 à Ouagadougou ;

Sur proposition du Comité de direction d'AFRISTAT, en sa réunion ordinaire du 13 au 15 avril 2009 à Ouagadougou ;

**ADOpte LE PRESENT REGLEMENT :**

**Chapitre I : OBJET DU REGLEMENT**

**Article premier** : (a) Le présent règlement établit un cadre commun pour l'élaboration d'un répertoire d'entreprises utilisé à des fins statistiques dans les Etats membres d'AFRISTAT, désigné ci-après par « répertoire d'entreprises national ».

(b) Il régit la création des répertoires d'entreprises nationaux dans les Etats membres, l'organisation du suivi permanent de leur gestion et l'évaluation périodique de leur qualité.

**Article 2 :** Le Cadre commun pour le développement des répertoires d'entreprises nationaux, visé à l'article premier ci-dessus, est annexé au présent règlement.

## **Chapitre II : DEFINITION ET CHAMP DU REPERTOIRE, ET UNITES A REPERTORIER**

**Article 3 :** (a) Le répertoire d'entreprises national est la liste exhaustive des unités légales et de leurs unités locales qui exercent une activité économique sur le territoire national d'un pays. Il comprend de façon stricte des entités enregistrées, identifiées sans ambiguïté, sans omission et double compte.

(b) Le répertoire d'entreprises national est utilisé pour la réalisation des enquêtes statistiques auprès des entreprises et pour l'exploitation, à des fins statistiques, des données détenues par celles-ci dans leurs fichiers administratifs.

**Article 4 :** (a) Les unités contenues dans le répertoire d'entreprises national sont des unités économiques légales dont l'exercice de l'activité est soumis à une déclaration administrative sur le territoire national.

(b) Peuvent également être prises en compte dans le répertoire d'entreprises national, les associations, les organisations non gouvernementales et les autres institutions sans but lucratif dûment déclarées conformément à la législation en vigueur.

(c) L'univers des activités des unités à répertorier est celui contenu dans la nomenclature des activités définie par le Règlement n° 001/CM/2000 du Conseil des Ministres du 19 septembre 2000 portant adoption de nomenclatures d'activités et de produits pour les Etats membres d'AFRISTAT.

## **Chapitre III : SOURCES D'INFORMATIONS ET MISES A JOUR D'UN REPERTOIRE D'ENTREPRISES NATIONAL**

**Article 5 :** Pour l'établissement du répertoire d'entreprises national, le service compétent de chaque pays collecte les informations requises en utilisant l'ensemble des sources qu'il estime pertinentes. En fonction de la législation nationale, ces sources peuvent être des registres administratifs (fichier des impôts, fichier de la sécurité sociale, registre du commerce, fichier de la douane, etc.) et des enquêtes et recensements.

**Article 6 :** Chaque Etat membre désigne un organe national chargé de la création et des mises à jour régulières du répertoire d'entreprises national.

**Article 7 :** Dès la création du répertoire d'entreprises national, chaque Etat membre met en place un dispositif de mise à jour du répertoire d'entreprises national et en fixe les modalités de fonctionnement. Il en informe AFRISTAT.

**Article 8 :** Les Etats membres prennent toutes les mesures nécessaires pour garantir la qualité du répertoire d'entreprises national. Les indicateurs de qualité couramment utilisés figurent dans le Cadre commun cité à l'article 2 du présent règlement.

**Article 9 :** (a) Nonobstant les dispositions particulières que chaque Etat membre pourrait être amené à prendre, l'organe national, cité à l'article 6 du présent règlement, établit chaque année un rapport d'évaluation de la qualité du répertoire d'entreprises national dont une copie est adressée à la Direction générale d'AFRISTAT pour information.

(b) Le répertoire d'entreprises national fait l'objet de publication et de diffusion avec une fréquence conforme à la nature et à l'importance de ses mises à jour, conformément à la législation nationale en vigueur.

#### **Chapitre IV : DISPOSITIONS FINALES**

**Article 10 :** Le présent règlement, qui prend effet à compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions nationales antérieures contraires, sera publié dans le Bulletin officiel d'AFRISTAT et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Ouagadougou, le 16 avril 2009

Pour le Conseil des Ministres  
d'AFRISTAT

Le Président du Conseil des Ministres



**Annexe 5 : Projet de Règlement n° 02/ CM / AFRISTAT /2009 du 16 avril 2009 portant adoption d'une Méthodologie commune aux Etats membres d'AFRISTAT pour l'élaboration d'un indice harmonisé de la production industrielle**

**LE CONSEIL DES MINISTRES D'AFRISTAT, REUNI EN SA 18<sup>ème</sup> SESSION LE 16 AVRIL 2009 A OUAGADOUGOU (BURKINA FASO),**

Vu le Traité portant création d'un Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT), signé le 21 septembre 1993 à Abidjan, notamment en ses articles 3, 7 et 17 ;

Convaincu que l'harmonisation et la comparabilité des informations statistiques sont indispensables à toute action visant à promouvoir l'intégration économique et l'amélioration des échanges internationaux ;

Considérant la nécessité d'adopter une méthodologie commune pour l'élaboration d'un indice harmonisé de la production industrielle afin d'accélérer le processus d'harmonisation et de comparabilité de statistiques d'entreprises et des agrégats de comptabilité nationale ;

Considérant les besoins et les obligations des Etats membres d'AFRISTAT en matière d'informations statistiques pour la gestion de leur développement ;

Après avis du Conseil scientifique d'AFRISTAT, en sa réunion extraordinaire des 9 et 10 avril 2009 à Ouagadougou ;

Sur proposition du Comité de direction d'AFRISTAT, en sa réunion ordinaire du 13 au 15 avril 2009 à Ouagadougou ;

**ADOpte LE PRESENT REGLEMENT :**

**Chapitre I : OBJET DU REGLEMENT**

**Article premier :** (a) Le présent règlement établit une méthodologie commune aux Etats membres d'AFRISTAT pour l'élaboration d'un indice harmonisé de la production industrielle (IHPI).

(b) Il définit les conditions d'élaboration et d'évaluation de la qualité ainsi que de diffusion des indices harmonisés de la production industrielle dans les Etats membres d'AFRISTAT.

**Article 2 :** La méthodologie commune pour l'élaboration de l'IHPI, visée à l'article premier ci-dessus, est annexée au présent règlement.

## **Chapitre II : DEFINITION ET CHAMP DE L'IHPI, ET SOURCES DES DONNEES**

**Article 3 :** L'IHPI est un indicateur conjoncturel de mesure de l'évolution de la production industrielle d'un pays.

**Article 4 :** (a) L'IHPI couvre l'ensemble des unités qui mènent une activité industrielle sur le territoire national, à titre principal ou secondaire, telle que définie par le Règlement n° 001/CM/2000 du Conseil des Ministres du 19 septembre 2000 portant adoption de nomenclatures d'activités et de produits pour les Etats membres d'AFRISTAT.

(b) Les produits industriels considérés sont ceux fabriqués ou transformés par les unités visées à l'alinéa (a) du présent article et définis par la Nomenclature des produits des Etats membres d'AFRISTAT.

**Article 5 :** Les données servant à l'élaboration de l'indice harmonisé de la production industrielle proviennent de l'exploitation des sources administratives, et/ou des enquêtes et recensements menés à intervalles réguliers auprès des unités visées à l'article 4 du présent règlement.

## **Chapitre III : CALENDRIER DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION, ET MISES A JOUR**

**Article 6 :** L'IHPI est produit de façon mensuelle ou trimestrielle. Il est publié quarante cinq (45) jours au plus tard après la période sous revue.

**Article 7 :** Les Etats membres transmettent à la Direction générale d'AFRISTAT les informations portant sur le dispositif de production de l'IHPI mis en place. Ces informations sont relatives à la base de sondage des unités de production industrielle par branche d'activité, l'année de base, les échantillons des unités de production industrielle et des produits, les pondérations, et le calendrier de production et de diffusion.

**Article 8 :** (a) Afin de tenir compte de l'évolution du tissu industriel des Etats membres d'AFRISTAT ou de tout autre changement susceptible d'avoir une influence sur le mode de calcul de l'IHPI ou sur son niveau, l'organe national chargé de l'élaboration de l'IHPI dresse, le 31 mars au plus tard de chaque année un état des changements intervenus au cours de l'année précédente.

(b) Les solutions apportées à ces changements par l'organe national chargé de l'élaboration de l'IHPI sont communiquées à tous les Etats membres, aux institutions d'intégration économique sous régionales, aux banques centrales et à AFRISTAT.

(c) Suivant la date de réception de la communication, AFRISTAT dispose de trois (3) mois pour notifier son avis technique à l'organe national chargé de l'élaboration de l'IHPI ainsi qu'aux Etats membres d'AFRISTAT et aux institutions d'intégration économiques sous-régionales. Passé ce délai, la solution apportée par l'organe national est réputée satisfaisante.

**Article 9** : AFRISTAT est chargé de procéder, au moins tous les cinq (5) ans, à la revue et, au besoin, à la rénovation de la méthodologie visée à l'article 2 du présent règlement.

#### **Chapitre IV : DISPOSITIONS FINALES**

**Article 10** : Le présent règlement, qui prend effet à compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions nationales antérieures contraires, sera publié dans le Bulletin officiel d'AFRISTAT et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Ouagadougou, le 16 avril 2009

Pour le Conseil des Ministres d'AFRISTAT

Le Président du Conseil des Ministres

## **Annexe 6 : Projet de communiqué de presse**



**18<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres d'AFRISTAT**

**Ouagadougou, le 16 avril 2009**

### **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Le Conseil des Ministres d'AFRISTAT a tenu sa 18<sup>ème</sup> session ordinaire le 16 avril 2009 à Ouagadougou (Burkina Faso) sous la présidence de Monsieur Mamadouba Max Bangoura, Ministre du Plan et de la Promotion du Secteur privé de la République de Guinée.

Les travaux du Conseil ont porté sur les questions relatives au fonctionnement courant de l'organisation ainsi que sur celles relatives à son développement.

Parmi les questions inscrites à l'ordre du jour, le Conseil des Ministres a adopté les orientations stratégiques de travail d'AFRISTAT pour la période 2011-2015. Celles-ci tiennent compte des défis de développement majeurs des Etats membres. En particulier, ces orientations sont en adéquation avec les stratégies d'intégration sous-régionales et régionales.

Dans le cadre du renforcement des capacités d'intervention de l'institution, le Conseil des Ministres a demandé à la Direction générale de mener une réflexion approfondie sur l'organisation institutionnelle d'AFRISTAT ainsi que sur l'évaluation du volume du Fonds AFRISTAT pour le financement de ses activités au titre de la période 2016-2025.

Afin de renforcer les moyens d'intégration et de développer les outils d'harmonisation, le Conseil des Ministres a adopté des normes communes de création d'un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques et d'élaboration d'un indice harmonisé de la production industrielle.

Le Conseil des Ministres a exprimé sa satisfaction à la Direction générale pour le travail accompli et a adressé ses vifs remerciements aux partenaires techniques et financiers, particulièrement à la France, pour l'assistance multiforme qu'ils apportent au développement de la statistique dans les Etats membres d'AFRISTAT.

Très sensibles à l'accueil chaleureux et fraternel dont ils ont été l'objet, les membres du Conseil expriment leur profonde gratitude à Son Excellence Blaise Compaoré, Président du Faso, et à son gouvernement ainsi qu'au peuple burkinabè.

Fait à Ouagadougou, le 16 avril 2009.

## Annexe 7 : Liste des participants à la 19ème réunion du Comité de direction d'AFRISTAT

N°	Nom et Prénoms	Institution	Fonction	Adresse postale	Téléphone / Fax / Email
<b>Au titre des Etats membres</b>					
01	<b>VODOUNOU Cosme</b>	BENIN	Directeur Général	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique 01 BP 323 Cotonou - BENIN	Tél. : (229) 21 30 74 48 Fax : (229) 21 30 82 46 Email : <a href="mailto:vodounoc@yahoo.fr">vodounoc@yahoo.fr</a>
02	<b>OUATTARA Bamory</b>	BURKINA FASO	Directeur Général	Institut National de la Statistique et de la Démographie 01 BP 374 Ouagadougou 01 BURKINA FASO	Tél. : (226) 50 32 49 76 Fax: (226) 50 32 61 59 Email: <a href="mailto:bamoryouatt@yahoo.fr">bamoryouatt@yahoo.fr</a> / <a href="mailto:insdbf@yahoo.fr">insdbf@yahoo.fr</a>
03	<b>NDAYISHIMIYE Nicolas</b>	BURUNDI	Directeur Général	Institut de statistiques et des études économiques du Burundi (ISTEEBU) BP 1156 Bujumbura - BURUNDI	Tél. : (257) 22 22 67 29 / 22 21 67 34 / 79 95 65 48 Fax: (257) 22 22 26 35 Email : <a href="mailto:nicmuso@yahoo.fr">nicmuso@yahoo.fr</a> / <a href="mailto:isteebu@cbinf.com">isteebu@cbinf.com</a>
04	<b>TEDOU Joseph</b>	CAMEROUN	Directeur Général	Institut National de la Statistique BP 134 Yaoundé - CAMEROUN	Tél. (237) 22 22 04 45 / 99 89 01 03 Fax : (237) 22 23 24 37 Email : <a href="mailto:josephtedou@yahoo.fr">josephtedou@yahoo.fr</a> Site : <a href="http://www.statistics-cameroon.org">www.statistics-cameroon.org</a>
05	<b>SALIM Mohamed</b>	COMORES	Chef de la division des statistiques économiques	Direction Nationale de la statistique B.P. 131 Moroni - COMORES	Tél. : (269) 774 42 34 / 333 06 09 Fax : Email : <a href="mailto:msalimoo@yahoo.fr">msalimoo@yahoo.fr</a>
06	<b>AMBAPOUR Samuel</b>	CONGO	Directeur Général	Centre national de la statistique et des études économiques BP. 2031 Brazzaville - CONGO	Tél. : (242) 551 51 79 Fax: (242) 81 59 09 Email: <a href="mailto:cnsee@hotmail.fr">cnsee@hotmail.fr</a> <a href="mailto:ambapour_samuel@yahoo.fr">ambapour_samuel@yahoo.fr</a>
07	<b>YAPO Eugène</b>	COTE D'IVOIRE	Secrétaire Général	Institut national de la statistique 01 BP. V55 Abidjan 01 – COTE D'IVOIRE	Tél. : (22507) 93 53 16 Fax: (225) 20 21 63 27 / 20 21 66 77 Email: <a href="mailto:ins_rci@yahoo.fr">ins_rci@yahoo.fr</a> / <a href="mailto:guiengene@yahoo.fr">guiengene@yahoo.fr</a>

N°	Nom et Prénoms	Institution	Fonction	Adresse postale	Téléphone / Fax / Email
08	<b>NGUEMA MEYE Paul Henri</b>	GABON	Directeur Général Adjoint	Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques (DGSEE) BP. 2119 Libreville - GABON	Tél. : (241) 07 39 65 86 Fax : (241) 72 04 57 Email : <a href="mailto:plan_dgsee@yahoo.fr">plan_dgsee@yahoo.fr</a> / <a href="mailto:nguemameye@yahoo.fr">nguemameye@yahoo.fr</a>
09	<b>DIALLO Oumar El Hadj</b>	GUINEE	Directeur National	Institut National de la Statistique B.P. 221 Conakry - GUINEE	Tél. (224) 60 21 33 12 Fax (224) 30 41 30 59 Email : <a href="mailto:oumarbombi@yahoo.fr">oumarbombi@yahoo.fr</a>
10	<b>MENDES Da Costa Carlos</b>	GUINEE BISSAU	Directeur Général	Institut National de la Statistique et des Recensements (INEC) C.P. 6 Bissau – GUINEE BISSAU	Tél. (245) 20 45 94 Cel : (245) 720 13 17 et 660 28 82 Email : <a href="mailto:carlos.cameco@gmail.com">carlos.cameco@gmail.com</a> <a href="mailto:cameco63@hotmail.com">cameco63@hotmail.com</a> / <a href="mailto:inec@mail.gtelecom.gw">inec@mail.gtelecom.gw</a>
11	<b>ONDO OBONO Luis</b>	GUINEE EQUATORIALE	Directeur Général	Institut National de la Statistique B.P. 221 Malabo – GUINEE EQUATORIALE	Tél. (224) 60 21 33 12 Fax (224) 30 41 30 59 Email : <a href="mailto:oumarbombi@yahoo.fr">oumarbombi@yahoo.fr</a>
12	<b>SAKO Ali Mahmoud</b>	MALI	Directeur National Adjoint	Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI) B.P. 12 Bamako - MALI	Tél (223) 20 22 24 55 / 66 78 02 74 Fax (223) 20 22 71 45 Email : <a href="mailto:sakomahmoud@yahoo.fr">sakomahmoud@yahoo.fr</a>
13	<b>SAMBA OULD Salem</b>	MAURITANIE	Directeur Général Adjoint	Office national de la statistique BP 240 Nouakchott - MAURITANIE	Tél. : (222) 525 50 31 Fax : (222) 525 50 31 E-mail : <a href="mailto:sosalem2000@yahoo.fr">sosalem2000@yahoo.fr</a> <a href="mailto:Samba@ons.mr">Samba@ons.mr</a>
14	<b>BEIDOU Abdoullahi</b>	NIGER	Directeur Général	Institut National de la Statistique (INS) B.P. 13 416 Niamey	Tél. : (227) 20 72 35 60 E-mail: <a href="mailto:ins@ins.ne">ins@ins.ne</a> / <a href="mailto:abeidou@ins.ne">abeidou@ins.ne</a>
15	<b>FALL Babakar</b>	SENEGAL	Directeur Général	Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD) B.P. 116 DAKAR	Tel. (221) 33 869 21 40 Fax (221) 33 869 21 61 E-mail : <a href="mailto:babakarfall@yahoo.fr">babakarfall@yahoo.fr</a>

N°	Nom et Prénoms	Institution	Fonction	Adresse postale	Téléphone / Fax / Email
16	<b>HAGGAR Ousman Abdoulaye</b>	TCHAD	Directeur Général	Institut national de la statistique, des études économiques et démographiques (INSEED) B.P. 453 N'Djamena - TCHAD	Tél. : (235) 52 31 64 / Cel : (235) 631 04 29 Fax : (235) 51 66 13 E-mail : <a href="mailto:abdoulaye_hagggar@yahoo.fr">abdoulaye_hagggar@yahoo.fr</a> <a href="mailto:inseed@intnet.td">inseed@intnet.td</a>
17	<b>N'GUISSAN Kokou Yao</b>	TOGO	Directeur Général	Direction générale de la statistique et de la comptabilité nationale (DGSCN) B.P. 118 Lomé - TOGO	Tél. : (228) 221 27 75 / 221 62 24/ 934 71 35 Fax : (228) 220 40 29 E-mail : <a href="mailto:ynguissa@yahoo.fr">ynguissa@yahoo.fr</a> <a href="mailto:dgscn_tg@yahoo.fr">dgscn_tg@yahoo.fr</a>
<b>Au titre des d'autres membres statutaires</b>					
18	<b>DIOP Abdoulaye</b>	UEMOA	Directeur des Statistiques et des Etudes Economiques	01 B.P 543 Ouagadougou 01 BURKINA FASO	Tél. : (226) 50 32 87 66 Fax : (226) 50 31 88 74 E-mail : <a href="mailto:abdoulaye.diop@uemoa.int">abdoulaye.diop@uemoa.int</a>
19	<b>KETCHEKMEN Benoît</b>	CEMAC	Directeur de l'analyse économique	Avenue des martyrs BP 969 Bangui - CENTRAFRIQUE	Tél. : (237) 75 04 05 61 Fax : E-mail : <a href="mailto:bketch02@hotmail.com">bketch02@hotmail.com</a>
20	<b>TENOU Kossi</b>	BCEAO	Directeur de la recherche et de la statistique	BP 3108, Avenue Abdoulaye FADIGA Dakar - SENEGAL	Tél. : (221) 33 839 05 00 Fax : (221) 33 823 93 35 E-mail : <a href="mailto:ktenou@bceao.int">ktenou@bceao.int</a>
21	<b>BESSE NGNIAH Bertrand</b>	BEAC	Adjoint au Directeur central des études	BP 1917 Yaoundé - CAMEROUN	Tél. : (237) 75 29 38 38 Fax : (237) 22 23 33 29 E-mail : <a href="mailto:besse@beac.int">besse@beac.int</a>
22	<b>KEITA Nasser</b>	Banque Centrale de la République de Guinée	Directeur des statistiques et de la Balance des paiements	BP 692 Conakry - GUINEE	Tél. : (224) 64 38 23 35 E-mail : <a href="mailto:nasserkeita24@gmail.com">nasserkeita24@gmail.com</a>

N°	Nom et Prénoms	Institution	Fonction	Adresse postale	Téléphone / Fax / Email
23	<b>SINZUMUSI Emile</b>	BURUNDI	Ministère du Plan et de la reconstruction Directeur Général	BP 224 Bujumbura - BURUNDI	Tél. : (257) 79 94 46 823 E-mail : <a href="mailto:esizumusi@yahoo.fr">esizumusi@yahoo.fr</a>
24	<b>AMEGANDJIN Julien</b>	TOGO	Consultant indépendant	BP. 3916 Lomé - TOGO	Tél. : (228) 221 64 47 E-mail : <a href="mailto:jamegandjin@yahoo.fr">jamegandjin@yahoo.fr</a>
<b>Au titre des Etats, institutions et personnes invités</b>					
25	<b>DIVAY Jean-François</b>	MAE France	Chargé de mission pour la statistique	Ministère des Affaires Etrangères et Européennes 20 rue Monsieur 75700 Paris - FRANCE	Tél. : (33) 1 53 69 41 97 Fax : (33) 1 53 69 43 97 E-mail : <a href="mailto:jean-francois.divay@diplomatie.gouv.fr">jean-francois.divay@diplomatie.gouv.fr</a>
26	<b>PALI LEHOHLA</b>	Afrique du Sud	Statistician-General	Statistics South Africa 170 Andries Street De Bruyn Park Building Pretoria	Mobile: +27828928317 Landline: +2712 3108075 email : <a href="mailto:Palil@statssa.gov.za">Palil@statssa.gov.za</a>
27	<b>NDOW Alieu S. M.</b>	Gambie	Statistician-General	Gambia Bureau of Statistics Kanafing Institutional Layout P O Box 3504, Serekunda	Tél. : (220) 43 77 847 Fax : (220) 43 77 848 E-mail : <a href="mailto:info@gbos.comjk">info@gbos.comjk</a>
28	<b>TRANAP Alain</b>	INSEE	Chef de l'Unité de coopération technique internationale	18, Boulevard Adolphe Pinard 75675 Paris Cedex 14 - FRANCE	Tél: (33) 1 41 17 52 92 Fax: (33) 1 41 17 66 44 Email : <a href="mailto:alain.tranap@insee.fr">alain.tranap@insee.fr</a>
29	<b>COUTE François</b>	INSEE	Chef de la division des programmes de coopération	18, Boulevard Adolphe Pinard 75675 Paris Cedex 14 - FRANCE	Tél: (33) 1 41 17 53 01 Fax: (33) Email : <a href="mailto:francois.coute@insee.fr">francois.coute@insee.fr</a>
30	<b>MORALES Victor Pierre</b>	INSEE	Chargé des programmes de coopération avec l'Afrique subsaharienne	18, Boulevard Adolphe Pinard 75675 Paris Cedex 14 - FRANCE	Tél: (33) 1 41 17 52 92 Fax: (33) 1 41 17 66 44 Email : <a href="mailto:victor.morales@insee.fr">victor.morales@insee.fr</a>



N°	Nom et Prénoms	Institution	Fonction	Adresse postale	Téléphone / Fax / Email
31	<b>DIOP Lamine</b>	CESD – Statisticiens pour le développement	Président	BP 45648 Dakar-Fann Dakar - SENEGAL	Tél. (221) 77 510 76 50 Fax (221) 33 860 24 18 E-mail : <a href="mailto:ldiopsen@yahoo.fr">ldiopsen@yahoo.fr</a>
32	<b>BLAZYK Samuel</b>	PARIS21	Responsable de Programme	OCDE, 2 rue André Pascal 75775 Paris Cedex 16 - FRANCE	Tel : (33) 1 45 24 90 35 Fax : (33) 1 45 24 94 06 Email: <a href="mailto:samuel.blazyk@oecd.org">samuel.blazyk@oecd.org</a>
33	<b>KOFFI N'Guessan</b>	ENSEA	Directeur	08 BP 03 Abidjan 08 COTE D'IVOIRE	Tél. (225) 22 44 08 40 / 22 44 41 15 Fax (225) 22 44 39 88 E-mail : <a href="mailto:nguessan@ensea-ed.ci">nguessan@ensea-ed.ci</a>
34	<b>ESONO NZE OYANA Leoncio Feliciano</b>	ISSEA	Directeur Général	BP 294 Yaoundé - CAMEROUN	Tél: (237) 22 22 01 34 Fax: (237) 22 22 95 21 Email : <a href="mailto:lfesono@hotmail.com">lfesono@hotmail.com</a>
35	<b>LERY Alain</b>	CAPESA	Directeur	15, Bd Gariel Péri 92245 Malakoff Cedex FRANCE	Tél: (33) 1 41 17 37 60 Fax: (33) 1 41 17 37 33 Email : <a href="mailto:alain.lery@ensae.fr">alain.lery@ensae.fr</a>
36	<b>ANNAN YAO Elisabeth</b>	IFORD	Directrice exécutive	BP 1556 Yaoundé - CAMEROUN	Tél: (237) 22 22 01 34 Fax: (237) 22 22 95 21 Email : <a href="mailto:yao@iford-cm.org">yao@iford-cm.org</a>
37	<b>BIGAUD François</b>	IFORD	Directeur de la coopération	BP 1556 Yaoundé - CAMEROUN	Tel. (237) Fax (237) E-mail : <a href="mailto:f2bigaud@iford-cm.org">f2bigaud@iford-cm.org</a>
38	<b>ADAM Abdoulaye</b>	BAD	Statisticien en chef	13 avenue du Ghana B.P. 323 Tunis, Belvédère TUNISIE	Tél: (216) 71 10 36 58 Fax: (216) 71 10 37 43 Email : <a href="mailto:a.adam@afdb.org">a.adam@afdb.org</a>
39	<b>NOUMON Coffi</b>	ACBF	Directeur de département	1562, Harare ZIMBABWE	Tel. (251) Fax (251) E-mail : <a href="mailto:c.noumon@acbf-pact.org">c.noumon@acbf-pact.org</a>

N°	Nom et Prénoms	Institution	Fonction	Adresse postale	Téléphone / Fax / Email
40	<b>BABER H. TANDINA</b>	CEDEAO	Chargé de Programme principal statistiques	ECOWAS Commission Abuja, Nigeria PMB 401 101, Yakubu Gowon Crescent	Tél: (234) 803 78 74 213 Fax: Email : <a href="mailto:btandina@yahoo.fr">btandina@yahoo.fr</a>
41	<b>DOSSINA Yeo</b>	Union africaine	Chef de l'unité statistique	Addis Abeba ETHIOPIE	Tel. (251) 45 51 92 87 Fax (251) 45 51 02 49 E-mail : <a href="mailto:dossinay@africa-union.org">dossinay@africa-union.org</a>
42	<b>SANGA Dimitri</b>	UNECA	Chef Organisation et suivi des systèmes statistiques	UNECA / ACS Menelik II Avenue Addis Abeba ETHIOPIE	Tel. (251) 11 544 30 50 Fax (251) 11 551 03 89 E-mail : <a href="mailto:sanga@un.org">sanga@un.org</a>
43	<b>BODIN Jean-Louis</b>	Consultant international	Consultant international	3, cité Férembach 75017 Paris FRANCE	Tél. (33 1) 45 74 73 54 / (33 6) 13 51 42 12 Fax (33 1) 45 74 73 54 Email : <a href="mailto:jean-louis.bodin@orange.fr">jean-louis.bodin@orange.fr</a> / <a href="mailto:jeanlouisbodin@yahoo.fr">jeanlouisbodin@yahoo.fr</a>
<b>Direction générale d'AFRISTAT</b>					
44	<b>BALEPA Martin</b>	AFRISTAT	Directeur Général	BP E 1600 Bamako - MALI	Tél.: (223) 221 55 00 /221 55 80 Fax: (223) 221 11 40 Email: <a href="mailto:martin.balepa@afristat.org">martin.balepa@afristat.org</a>
45	<b>LOMPO Birimpo</b>	AFRISTAT	Directeur Général Adjoint	BP E 1600 Bamako - MALI	Tél: (223) 221 55 00 /221 55 80 Fax: (223) 221 11 40 Email: <a href="mailto:birimpo.lompo@afristat.org">birimpo.lompo@afristat.org</a>